



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET – VILLE DE BEAUGENCY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Mes chers collègues,

Les membres du conseil municipal, se sont réunis sur le site de la salle de projets du Puits Manu, le 15 décembre 2016, sous la présidence de M. David FAUCON, Maire.

Etaient présents :

M. David FAUCON, Maire

Adjoints : Francis MAUDUIT – Christine BACELOS – Éric JOURNAUD – Mme ROY - Michel CLEQUIN - Marie-Françoise RAVEL- Jean-Michel ROCHER – Pierre REVERTER.

Conseillers délégués : Bénédicte BOUVARD – Emilie CHAMI-GERMAIN - Franck MORITZ - Nadège BOIS

Conseillers municipaux : Daniel LOCHET - François COINTEPAS Bruno HEDDE - Patrice MARTIN - Franck GIRET- - Martine BRESILLION - Joël LAINE - Patrick ASKLUND - Jacques MESAS - Laetitia PLESSIS - Rachida FILALI – Ahmed MAMIA– Emmanuelle BROUSSEAU

Ont donné procuration :

Mme DAIAN a donné procuration à Mme CHAMI

Mme DONNADIEU a donné procuration à M REVERTER

Excusée : Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016 est soumis au vote. En l'absence d'observations, il est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Emilie CHAMI-GERMAIN.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point : complément de subvention pour le CCAS. Un complément avait été prévu au niveau du budget mais il est nécessaire d'acter un complément par délibération.

M. le Maire donne lecture de deux courriers reçus :

- **Courrier de Mme DUMAND, envoyé par LRAR en date du 02/12/2016**

« Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux.

J'ai l'honneur de vous adresser, par la présente, ma démission du Conseil Municipal. Comme vous le savez, je me suis investie dans la vie publique de notre ville depuis mon arrivée en 1972, parce que je crois en ces valeurs qui guident mon action : démocratie, justice sociale, respect des personnes et de la parole donnée.

Malheureusement, je constate depuis 2 ans, avec regret, que ces valeurs ne sont pas partagées, et je ne me reconnais plus dans la gestion que vous conduisez.

Je ne vous reconnais plus d'ailleurs non plus, car j'ai cru en vous et je vous ai fait confiance sans calcul personnel.

Vous vous en doutez, beaucoup de Balgentiens partagent ma déception et ils expriment cette amertume. Ils ressentent ce manque d'écoute et même de respect de l'opinion d'autrui.

Je regrette que ma position n'ait pas donné l'occasion d'une remise en question de l'équipe Beaugency Ville d'Avenir autour de vous, car j'agis dans l'intérêt de ce conseil Municipal et pour l'avenir de Beaugency.

Je garde intacte ma passion de notre belle ville de Beaugency et pour ses habitants.

J'assume pleinement l'action que j'ai menée au Conseil Municipal depuis 2002.

Je souhaite sincèrement que ma décision contribuera à une évolution positive de la gestion Municipale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Chers Collègues, e, mes sentiments respectueux. »

- **Courrier de M. LOCHET en date du 06/12/2016**

« A Monsieur le Maire de Beaugency
Messieurs et Mesdames les adjoints et conseillers Municipaux

Chers collègues

Je vous fais part de ma décision de quitter le groupe majoritaire « BVA » comme je l'ai annoncé à la dernière réunion du groupe.

Je suis sur certains points en désaccord avec la politique menée qui ne reflète pas les discours de campagne électorale.

Je reste donc conseiller Municipal indépendant et libre de choix.

Je ne ferai pas de polémique, je voterai ce qui me semble bon pour notre ville et pour le bien des Balgentiens.

Je vous demande que cette lettre soit lue au conseil municipal.

Veillez recevoir Monsieur le Maire, adjoints et conseillers Municipaux l'assurance de mes considérations distinguées. »

1 - MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

M. le Maire accueille Mme. Emmanuelle BROUSSEAU dans l'assemblée du fait de la démission de Mme DUMAND. Mme BROUSSEAU est installée.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour conformément à l'annexe jointe.

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la
Maire	M.	David FAUCON	30/12/1969	5 avril 2014	1865
Premier adjoint	M	Francis MAUDUIT	28/09/1949	5 avril 2014	1865
Deuxième adjoint	Mme	Christine BACELOS	30/05/1969	5 avril 2014	1865
Troisième adjoint	M	Eric JOURNAUD	29/03/1972	5 avril 2014	1865
Quatrième adjoint	Mme	Christine ROY	29/11/1958	5 avril 2014	1865
Cinquième adjoint	M	Michel CLEQUIN	10/11/1944	5 avril 2014	1865
Sixième adjoint	Mme	Marie-Françoise RAVEL	18/08/1952	5 avril 2014	1865
Septième adjoint	M	Jean-Michel ROCHER	04/07/1952	5 avril 2014	1865
Huitième adjoint	M	Pierre REVERTER	04/06/1946	27/10/2016	1865
Conseillère déléguée	Mme	Pierrette DONNADIEU	30/07/1938	30 mars 2014	1865
Conseiller	M	Daniel LOCHET	06/01/1949	30 mars 2014	1865
Conseiller	M	François COINTEPAS	11/03/1949	30 mars 2014	1865
Conseiller	M	Bruno HEDDE	06/06/1958	30 mars 2014	1865
Conseiller	M	Patrice MARTIN	19/07/1960	30 mars 2014	1865
Conseillère	Mme	Martine BRESILLION	12/01/1962	30 mars 2014	1865
Conseiller	M	Franck GIRET	21/07/1964	30 mars 2014	1865
Conseillère	Mme	Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE	08/11/1966	30 mars 2014	1865
Conseillère déléguée	Mme	Nadège BOIS	05/06/1967	30 mars 2014	1865
Conseiller délégué	M	Franck MORITZ	20/01/1972	30 mars 2014	1865
Conseillère déléguée	Mme	Bénédicte BOUVARD	30/05/1975	30 mars 2014	1865
Conseillère déléguée	Mme	Emilie CHAMI-GERMAIN	08/01/1979	30 mars 2014	1865
Conseillère	Mme	Bahae DAIAN	09/07/1986	30 mars 2014	1865
Conseiller	M	Patrick ASKLUND	24/12/1948	30 mars 2014	1328

Conseiller	M	Joël LAINE	30/10/1949	30 mars 2014	1328
Conseiller	M	Jacques MESAS	25/05/1954	30 mars 2014	1328
Conseillère	Mme	Laëtitia PLESSIS	12/11/1969	30 mars 2014	1328
Conseillère	Mme	Rachida FILALI	27/02/1970	30 mars 2014	1328
Conseiller	M	Ahmed MAMIA	25/07/1978	31 mars 2014	1328
Conseillère	Mme	Emmanuelle BROUSSEAU	03/02/1974	30 mars 2014	1865

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,***

DE METTRE A JOUR LE TABLEAU DU CONSEIL.

2 - ABBATIALE NOTRE-DAME – RELEVAGE DE L'ORGUE DE LA TRIBUNE – Choix du titulaire
RAPPORTEUR : CHRISTINE ROY

Notre collectivité a planifié, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissements, le relevage de l'orgue de la tribune de l'abbatiale Notre-Dame.

Cet orgue a été construit en 1862 par Jean Baptiste Stoltz, puis modifié à plusieurs reprises, en particulier par le facteur Robert Boisseau à la fin des années cinquante. Une restauration d'envergure a été réalisée en 1976 et 1977, par Georges et Yves Koenig. Ces facteurs d'orgues assurent l'entretien de l'instrument depuis cette intervention.

A ce jour, cet orgue présente un bel état de conservation. Cependant, il présente un fort empoussièrement. Aussi, est-il nécessaire de procéder à ce relevage pour changer les pièces d'usures, nettoyer l'ensemble de l'instrument et y apporter certaines améliorations.

Pour mener à bien cette opération, il a été confié au Groupement d'experts en Orgues, représenté par Monsieur TOSI, une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, pour nous accompagner dans l'élaboration du Cahier des charges, l'analyse des offres, le suivi et la réception des travaux.

Une large consultation a été lancée auprès des facteurs connus, ainsi que sur la plateforme AWS et au BOAMP.

Cette opération de relevage comprend :

- Une tranche ferme :
 - Démontage et transport en atelier des pièces à restaurer,
 - Restauration et traitement des parties en bois,
 - Restauration des parties métalliques,
 - Nettoyage et restaurations de la tuyauterie (bois & métal),
 - Vérification et réparation des porte vents, des sommiers,
 - Amélioration de l'insonorisation du moteur,
 - Nettoyage et restauration des buffets,
 - Remontage des éléments sur place,
 - Vérification l'harmonisation et de l'accord général.
- Une option n° 1 : Modification de l'alimentation en vent et déplacement du moteur ;

- Une option n° 2 : Modification des chapes et des faux-sommiers des jeux de Cornets de Récit et d'Echo ;
- Une option n° 3 : Remise en place des décors sculptés des hauts des tourelles des buffets.

Ce relevage devrait débuter en mars 2017, pour une durée de 6 mois. Son montant est estimé à 50 000 € HT pour la tranche ferme et 20 000 € HT pour l'ensemble des options.

En parallèle, il a été confié dernièrement à l'entreprise Lagarde la réfection des enduits de la tribune.

Le type de procédure pour la passation de ce marché est une Procédure adaptée (article n° 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et article n°27 du Décret n° 2016-360).

Les offres sont jugées en fonction des critères suivants :

- Valeur technique 50 %
- Valeur environnementale 10 %
- Prix 40 %

Les différents soumissionnaires ont présenté des dossiers de candidatures conformes au regard de leurs capacités techniques et financières. Aussi, a-t-il été décidé d'analyser leurs offres.

Le tableau ci-dessous regroupe le classement des différentes propositions selon les critères d'attribution définis dans le Dossier de Consultation des Entreprises et les éléments techniques communiqués par Monsieur TOSI :

Candidats	Critères							Note finale = (Vx0,5 + Px0,4+Ex0,1)
	Valeur technique : 50 %	Valeur environnementale : 10 %	Prix : 40 %				Note (sur 10) P	
	Note (sur 10) V	Note (sur 10) E	Montant tranche ferme € HT	Montant option n° 1 € HT	Montant option n° 2 € HT	Montant option n° 3 € HT		
KOENIG (67 Sarre-Union)	9,00	7,00	49 880,00	3 630,00	2 310,00	3 080,00	10,00	9,20
Grandes Orgues Hedelin (61 Ceton)	8,00	8,00	55 976,00	6 679,00	1 524,00	825,00	8,91	8,36
Hubert BRAYE (68 Le Haut Soultzbach)	9,00	6,00	67 060,00	11 520,00	17 500,00	5 670,00	7,43	8,07
Manufacture bretonne d'orgues (44 Nantes)	9,00	8,00	127 930,00	18 212,00	1 480,00	1 903,00	3,90	6,86

Deux opérateurs économiques ont présenté des variantes :

- Koenig : la fourniture d'un moteur neuf (4 460 € HT) et le remplacement de la grosse tierce par une flûte 4' (1 980 € HT)
- Brayé : la pose d'une passerelle au-dessus du premier soufflet (2 310 € HT)

En concertation avec Monsieur TOSI et les représentants de l'Association des amis de l'orgue de Beaugency, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de la

société : KOENIG y compris les options n° 1 et n° 2 ainsi que la variante relative à la fourniture d'un moteur neuf, soit un montant total de 60 280 € HT.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et les documents afférents.

3 - FOURNITURE ET PRESTATION DE SERVICE – GARAGE MUNICIPAL – Choix des titulaires (pour information)

RAPPORTEUR : PATRICE MARTIN

Une large consultation a été lancée sur les plateformes www.marches-publics.info et BOAMP, relative à aux fournitures et prestations de service pour le garage municipal sur l'exercice 2017.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'une durée maximum d'un an, articles 78 et 80 du décret n°2016-360, passé selon la procédure adaptée, article n° 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et article n°27 du Décret n° 2016-360.

Cette consultation est décomposée en 4 lots distincts :

- Lot 1 : Prestation de contrôle technique
Montant minimum : 250 € HT
Montant maximum : 1 500 € HT

- Lot 2 : Fourniture et pose de pneumatiques VL, utilitaires, poids lourds et divers
Montant minimum : 1 500 € HT
Montant maximum : 6 000 € HT

- Lot 3 : Fourniture d'huile et graisses
Montant minimum : 400 € HT
Montant maximum : 1 500 € HT

- Lot 4 : Fourniture de pièces mécaniques VL, utilitaires et poids lourds
Montant minimum : 4 000 € HT
Montant maximum : 16 000 € HT

Les critères de notation sont :

Valeur prix :	50 %
Valeur technique :	40 %
Valeur environnementale :	10 %

Après ouverture et analyse des différentes propositions, les résultats suivants sont présentés :

- Lot 1 : Prestation de contrôle technique

Entreprises	V. Environ. (E)	V. Tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)

AUTOVISION	5,00	5,00	675,00 €	5,00	5,00
DEKRA	5,00	5,00	687,00 €	4,91	4,96

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société AUTOVISION.

- Lot 2 : Fourniture et pose de pneumatiques

Entreprises	V. Environ. (E)	V. Tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
LAILLY PNEU	5,00	5,00	8 068,90 €	4,95	4,98
GAUDIER	5,00	4,00	7 981,53 €	5,00	4,60

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société LAILLY PNEU.

- Lot 3 : Fourniture d'huile et graisses

Entreprises	V. Environ. (E)	V. Tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT/L.	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
TOTAL	5,00	5,00	47,42 €	5,00	5,00
SOLFA	5,00	5,00	49,17 €	4,82	4,91
IGOL	5,00	5,00	60,41 €	3,63	4,32

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société TOTAL.

- Lot 4 : Fourniture de pièces mécaniques VL, utilitaires et poids lourds

Entreprises	V. Environ. (E)	V. Tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
ATAC	5,00	5,00	1 319,13 €	5,00	5,00
LAPAUZE	5,00	5,00	1 341,13 €	4,92	4,96

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société ATAC.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,***

**Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,**

DE PRENDRE ACTE de ces décisions.

M. LOCHET demande, concernant la fourniture de pneumatiques, s'il s'agit de marques ou de sous-marques. M. le Maire répond que le choix était motivé par le stock et la fourniture rapide, répondant aux critères de qualité.

M. ASKLUND indique que l'analyse montre que LAILLY-PNEU est plus cher que l'entreprise GAUDIER. M. le Maire répond que l'offre économiquement la plus avantageuse ne correspond pas seulement au meilleur prix. Les critères environnementaux et techniques sont également pris en compte. M. ASKLUND demandera quelle est la différence de qualité entre ces pneus poids lourd.

4 - FOURNITURE POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – Choix des titulaires (pour information)
RAPPORTEUR : BRUNO HEDDE

Une large consultation a été lancée sur les plateformes www.marches-publics.info et BOAMP, relative à des fournitures pour le Centre Technique Municipal, pour l'exercice 2017.

Celle-ci est décomposée en deux lots relatifs à la fourniture de peintures et à l'approvisionnement de quincaillerie et petits outillages. Le marché est passé pour une durée d'un an.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'une durée maximum d'un an, articles 78 et 80 du décret n°2016-360, passé selon la procédure adaptée, article n° 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et article n°27 du Décret n° 2016-360.

- Lot 1 : Peintures & produits dérivés
Montant minimum : 3 500 € HT
Montant maximum : 14 000 € HT

- Lot 2 : Quincaillerie et petit outillage
Montant minimum : 7 000 € HT
Montant maximum : 19 000 € HT

Les critères de notation sont les suivants :

Valeur prix :	50 %
Valeur technique :	40 %
Valeur environnementale :	10 %

Après ouverture et analyse des différentes propositions, il est ressorti les résultats suivants :

- **Lot 1 : Peintures & produits dérivés**

Entreprises	V. Environ. (E)	V. tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
COULEURS DE TOLLENS	3,00	4,00	759,13 €	4,67	4,24
THEODORE	2,00	4,00	747,74 €	4,75	4,17

COULEURS D'ORLEANS	3,00	3,00	711,57 €	5,00	4,00
SEIGNEURIE GAUTHIER	3,00	4,00	825,35 €	4,20	4,00

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société COULEUR DE TOLLENS.

- Lot 2 : Quincaillerie et petit outillage

Entreprises	V. Environ. (E)	V. tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
JORLIN	4,00	4,00	1 214,40 €	5,00	4,50
SOFI	4,00	4,00	1 221,46 €	4,97	4,48
Molveaux Depigny	4,00	4,00	1 330,78 €	4,52	4,26
WURTH	4,00	4,00	1 645,48 €	3,23	3,61

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société JORLIN.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

DE PRENDRE ACTE de ces décisions.

M. ASKLUND revient sur les différences de prix. Il souhaite supprimer le terme « économiquement le plus avantageux » pour remplacer par « mieux disant ». M. LAINE souligne la rectitude du terme employé par les services municipaux qui correspond à l'Ordonnance marchés publics.

5 - FOURNITURE POUR LES ESPACES VERTS MUNICIPAUX – Choix des titulaires (pour information)
RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION

Une large consultation a été lancée sur les plateformes www.marches-publics.info et BOAMP, relative à des fournitures pour les espaces verts municipaux, pour l'exercice 2017.

Celle-ci est décomposée en 3 lots (terreau de production, terreau de fleurissement et paillis). Les marchés sont conclus pour 1 an.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée, article n° 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et article n°27 du Décret n° 2016-360.

Les critères de notation sont les suivants :

Valeur prix :	50 %
Valeur technique :	40 %
Valeur environnementale:	10 %

Après ouverture et analyse des différentes propositions, les résultats suivants sont présentés :

- **Lot 1 : Terreau de production**

Désignation	V. Environ. (E)	V. tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
CAAHMRO	5,00	5,00	2 457,00	4,52	4,76
PISSIER	5,00	4,00	2 243,70	5,00	4,60
BABEE JARDIN	5,00	5,00	2 745,00	3,88	4,44
TOURBIERE	5,00	4,00	2 575,80	4,26	4,23
COBALYS	5,00	4,50	2 907,00	3,52	4,06
FALIENOR	5,00	3,00	2 474,10	4,49	3,94

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société CAAHRMO, pour un montant de 2 457,00 € HT.

• **Lot 2 : Terreau de fleurissement**

Désignation	V. Environ. (E)	V. tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
TOURBIERE	5,00	4,00	4 093,80	5,00	4,60
FALIENOR	5,00	5,00	4 765,80	4,18	4,59
BABEE JARDIN	5,00	5,00	5 100,00	3,77	4,39
CAAHMRO	5,00	4,00	4 677,00	4,29	4,24
PISSIER	5,00	4,00	4 962,00	3,94	4,07
COBALYS	5,00	4,00	5 652,00	3,10	3,65

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société TOURBIERE pour un montant de 4 093,80 € HT.

• **Lot 3 : Paillis végétal de cacao**

Désignation	V. Environ. (E)	V. tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
CAAHMRO	5,00	4,50	1 401,84	5,00	4,80
COBALYS	5,00	5,00	1 708,00	3,91	4,45
BABEE JARDIN	5,00	5,00	1 711,84	3,89	4,45
PISSIER	5,00	5,00	1 723,68	3,85	4,43
TOURBIERE	5,00	5,00	1 826,50	3,49	4,24

Il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société CAAHMRO pour un montant de 1 401,84 € HT.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

DE PRENDRE ACTE de ces décisions.

6 - FOURNITURE DE PIÈCES ÉLECTRIQUES – Choix des titulaires de l'accord cadre **RAPPORTEUR : PIERRE REVERTER**

Une large consultation a été lancée sur les plateformes www.marches-publics.info et BOAMP, relative à la mise en place d'un accord cadre pour la fourniture des pièces électriques du Centre Technique Municipal.

Il s'agit d'un accord-cadre avec mise en œuvre de marchés subséquents pour une durée maximum d'un an (articles 78 et 79 du décret n°2016-360, passé selon la procédure adaptée, article n° 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et article n°27 du Décret n° 2016-360).

Le présent accord-cadre est multi attributaire, passé avec deux titulaires au maximum pour une durée d'un an et sur une base annuelle comportant un montant minimum de 20 000 € HT et un maximum de 62 500 € HT.

Les offres ont été jugées en fonction des critères suivants :

- Prix : 50 %
- Valeur technique : 40 %
- Valeur environnementale : 10 %

Après ouverture et analyse des différentes propositions, selon les critères d'attribution définis ci-dessus, les résultats suivants sont présentés :

Entreprises	V. Environ. (E)	V. tech (V)	Prix (P)		Note finale
	Note/5	Note/5	Montant HT	Note /5	= (VE x 0,1 + VT x 0,4 + NP x 0,5)
SONEPAR	4,00	4,00	8 587,46 €	5,00	4,50
REXEL	4,00	4,00	8 835,08 €	4,86	4,42
YESSS	4,00	4,00	11 427,67 €	3,35	3,67

Il est proposé de retenir les 2 fournisseurs suivants :

- SONEPAR
- REXEL

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et les documents afférents.

7- FOURNITURE DE CARBURANT– Choix de titulaire (pour information)
RAPPORTEUR : PATRICE MARTIN

Un avis d'appel public à candidature a été publié sur les plateformes www.marches-publics.info et du BOAMP, pour la fourniture de carburants.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'une durée maximum d'un an, article 80 du décret n°2016-360, passé selon la procédure adaptée, article n° 42 de l'ordonnance n° 2015-899 et article n°27 du Décret n° 2016-360.

Cette consultation fait l'objet de deux lots :

- **lot 1 : Fourniture & livraison de gazole non routier (GNR) additivé**
Quantités commandées entre 8 000 et 13 000 litres
- **lot 2 : Fourniture de carburants à la pompe**
Super 95E10 3 000 à 7 000 litres
Gazole 15 000 à 24 000 litres

Pour le lot n° 1, les prix indiqués sont des prix établis publics avec ou sans remise au 21 novembre 2016.

Concernant le lot n°2, les prix indiqués expriment une moyenne des prix relevés sur l'exercice 2016.

Les offres sont jugées en fonction des critères suivants :

- Prix: 70 %
- Valeur technique (qualité des prestations et des produits proposés) : 20 %
- Valeur environnementale : 10 %

La date limite de remise des plis était fixée au vendredi 25 novembre 2016 à 12h00.

Après ouverture et analyse des différentes propositions, selon les critères d'attribution définis ci-dessus, les résultats suivants sont présentés :

• **lot 1 : Fourniture & livraison de gazole non routier (GNR) additivé**

Fournisseurs	Critères				Note finale = (Vx0,2 + Px0,7+Ex0,1)
	Valeur technique	Valeur environnementale	Prix		
	Note (sur 10) V	Note (sur 10) E	Montant offre € TTC/L	Note (sur 10) P	
Bolloré Energie 45 - Orléans	9,00	8,00	0,646	10,00	9,60
CALDEO 45 – St jean de Braye	9,00	9,00	0,669	9,70	9,49

Il a donc été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse émanant du fournisseur :
 BOLLORE ENERGIE

• **lot 2 : Fourniture de carburants à la pompe**

Fournisseurs	Critères

	Valeur technique	Valeur environnementale	Prix		Note finale = (Vx0,2 + Px0,7+Ex0,1)
	Note (sur 10) V	Note (sur 10) E	Prix Moyen en 2016 € TTC/L	Note (sur 10) P	
PAULVAL 45 - Beaugency	5,00	5,00	SP 95 E10 : 1,222 Gasoil : 1,058	10,00	8,50

Il a donc été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse émanant du fournisseur : PAULVAL

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

DE PRENDRE ACTE de ces décisions.

M. HEDDE demande s'il existe des garde-fous qui permettent de ne pas avoir une réponse abusive lorsqu'il n'y a qu'une seule réponse. M. le Maire répond que, dans le cadre du lot n°2, les prix varient tous les jours. S'il y a une flambée du prix du pétrole, il y a une répercussion à la pompe. Il ne peut y avoir de prix fixe sur toute l'année civile. La proposition de M. Martin relative à l'accord-cadre peut être intéressante. Mais nous avons des véhicules avec des cartes essence, soumis à une procédure encadrée. Le recours à l'accord cadre est plus difficile.

8 - DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'AGORA - DEMANDE DE SUBVENTION
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Dans le cadre de la mise en place de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2017, il est proposé de solliciter une subvention pour un dossier susceptible d'être éligible, soit :

➤ **Aménagement des abords de l'Espace AGORA**

Suite aux premières phases de la réhabilitation du site AGORA, soit la réfection de l'ancienne usine et la rénovation du bâtiment administratif, il convient de procéder à l'aménagement des abords.

Cette dernière phase regroupe :

- la démolition des anciens préfabriqués,
- la réfection des hangars existants avec la mise en place d'une vèture en concordance avec les façades de l'usine,
- la création d'une liaison douce traversant intégralement le site depuis l'avenue de Vendôme vers le Parc des capucines,
- l'aménagement des parkings desservant les différents espaces du site,
- la mise en place de deux bornes de recharge électrique,
- la création d'un jardin partagé et d'un verger,
- un espace de jeu pour enfants,
- des espaces paysagers avec des arbustes d'essences locales,
- de nombreux mobiliers : bancs, corbeilles, tables, bornes à vélo.

Cet aménagement sur une emprise de 10 000 m², permettra de créer un véritable lieu de vie et de rencontre, qui ira au-delà des usagers du site AGORA.

Le montant des prestations qui sont éligibles au titre de la DETR est estimé à 900 000 € HT.

Le taux de participation de la DETR est de 35 % au maximum, pour ce dossier qui répond pleinement aux catégories d'opérations prioritaires au titre du cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Contrat vile moyenne – Région Centre Val de Loire (41 %) :	368 000 €
- DETR 2017 (35 %) :	315 000 €
- Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte (10 %) :	37 000 €
- Ville de Beaugency (20 %) :	180 000 €

Aussi, nous devons prendre une délibération sollicitant cette dotation.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à la majorité, 3 abstentions (LAINE, PLESSIS, FILALI)***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande de subvention correspondant et les documents afférant.

Mme. PLESSIS demande des précisions sur le montant des travaux pour l'aménagement Agora. M. le Maire répond que nous sommes sur la 3^{ème} phase. Sur la phase usine nous avons eu la DETR 2016. Les montants ici annoncés sont pour la 3^{ème} phase. La DETR n'est sollicitée que sur cette 3^{ème} phase. Nous sommes sur 5 300 000 € HT de marchés.

Mme. PLESSIS interroge sur le budget de la partie aménagement des abords. M. le Maire répond qu'il s'élève à 900 000 € HT. M. le Maire ajoute que la commission d'élus de la DETR a défini des critères d'éligibilité. Au-delà des écoles, les aménagements urbains des lieux de vie sont également finançables. Les 900 000 € sont potentiellement éligibles, mais plafonnées.

Mme PLESSIS demande si les 5 300 000 € sont en HT ou TTC. M. le Maire répond qu'ils sont en euros hors taxes.

M. ASKLUND est chagriné d'être obligé de délibérer sur la place du Dr. HYVERNAUD avec l'Agora. Il aurait aimé les séparer car nous sommes obligés à voter les deux à la fois ou pas du tout. M. le Maire répond qu'il s'agit des deux dossiers que nous présentons. Nous rédigerons deux délibérations.

9 - DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU Dr HYVERNAUD - DEMANDE DE SUBVENTION
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Dans le cadre de la mise en place de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2017, il est proposé de solliciter une subvention pour un dossier susceptible d'être éligible, soit :

➤ **Réaménagement de la place du Docteur Hyvernaud**

A l'Automne 2017, il est prévu de réaménager la place du Docteur Hyvernaud.

Cette opération répond aux objectifs suivants :

- mieux identifier les différents usages : circulations douce et automobile, stationnement des différents types de véhicules (2 roues et automobiles), espaces réservés aux piétons à proximité de l'office de tourisme et de l'hôtel de ville,
- prendre en compte la problématique « Vigipirate » : stationnement de véhicules à proximité du multi-accueil notamment,
- créer un perron avec une plateforme devant l'accès principal de la Mairie afin de finaliser les travaux de mise en accessibilité de l'hôtel de ville et de limiter la vitesse des véhicules.
- mettre en valeur le patrimoine bâti et végétal,

Les principales prestations de ce projet sont : la dépose des revêtements existants (dalles gravillonnées et trottoirs en béton balayé), la mise en œuvre de matériaux nobles : bordures et pavés en pierres naturelles, béton désactivé avec granulats calcaire, compatibles avec la proximité immédiate de différents bâtiments classés monuments historiques, la fourniture et pose de mobilier urbain : bancs, bornes, protection des arbres.

Le montant des prestations qui sont éligibles au titre de la DETR, est estimé à 273 000 € HT.

Le taux de participation de la DETR est de 35 % au maximum, pour ce dossier qui répond pleinement aux catégories d'opérations prioritaires au titre du cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Contrat vile moyenne – Région Centre Val de Loire (44 %) :	122 000 €
- DETR 2017 (35 %) :	95 550 €
- Ville de Beaugency (21 %) :	55 450 €

Aussi, nous devons prendre une délibération sollicitant cette dotation, et m'autorisant à signer toutes les pièces correspondantes.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide, à l'unanimité***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande de subvention correspondant et les documents afférant.

10 - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ESPACE AGORA - APPEL A PROJETS
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017, l'Etat va mobiliser, pour les communes et leurs groupements une enveloppe financière répartie entre la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et un fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Ce fonds de soutien a vocation à accompagner le financement de projets d'investissement structurants au plan local.

Notre collectivité a un projet susceptible de correspondre à ces critères. Il s'agit de :

➤ **Aménagement des abords de l'Espace AGORA**

Suite aux premières phases de la réhabilitation du site AGORA, soit la réfection de l'ancienne usine et la rénovation du bâtiment administratif, il convient de procéder à l'aménagement des abords.

Cette dernière phase regroupe :

- la démolition des anciens préfabriqués,
- la réfection des hangars existants avec la mise en place d'une vêtue en concordance avec les façades de l'usine,
- la création d'une liaison douce traversant intégralement le site depuis l'avenue de Vendôme vers le Parc des capucines,
- l'aménagement des parkings desservant les différents espaces du site,
- la mise en place de deux bornes de recharge électrique,
- la création d'un jardin partagé et d'un verger,
- un espace de jeu pour enfants,
- des espaces paysagers avec des arbustes d'essences locales,
- de nombreux mobiliers : bancs, corbeilles, tables, bornes à vélo.

Cet aménagement sur une emprise de 10 000 m², permettra de créer un véritable lieu de vie et de rencontre, qui ira au-delà des usagers du site AGORA.

Le montant des prestations qui sont éligibles au titre cet appel à projets, est estimé à 900 000 € HT.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Contrat vile moyenne – Région Centre Val de Loire (41 %) :	368 000 €
- Fonds de soutien (35 %) :	315 000 €
- Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte (10 %) :	37 000 €
- Ville de Beaugency (20 %) :	180 000 €

Aussi, nous devons prendre une délibération, sollicitant l'appel à projets pour le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour cette opération.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à la majorité 3 abstentions (LAINE, PLESSIS, FILALI)***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférant.

11 - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU DOCTEUR HYVERNAUD - APPEL A PROJETS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017, l'Etat va mobiliser, pour les communes et leurs groupements une enveloppe financière répartie entre la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et un fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

Ce fonds de soutien a vocation à accompagner le financement de projets d'investissement structurants au plan local.

Notre collectivité a un projet susceptible de correspondre à ces critères. Il s'agit de :

➤ Réaménagement de la place du Docteur Hyvernaud

A l'Automne 2017, il est prévu de réaménager la place du Docteur Hyvernaud.

Cette opération répond aux objectifs suivants :

- mieux identifier les différents usages : circulations douce et automobiles, stationnement des différents types de véhicules (2 roues et automobiles), espaces réservés aux piétons à proximité de l'office de tourisme et de l'hôtel de ville,
- prendre en compte la problématique « vigipirate » : stationnement de véhicules à proximité de la crèche notamment,
- créer un perron avec une plateforme devant l'accès principal de la Mairie afin de finaliser les travaux de mise en accessibilité de l'hôtel de ville et de limiter la vitesse des véhicules.
- mettre en valeur le patrimoine bâti et végétal,

Les principales prestations de ce projet sont : la dépose des revêtements existants (dalles gravillonnées et trottoirs en béton balayé), la mise en œuvre de matériaux nobles : bordures et pavés en pierres naturelles, béton désactivé avec granulats calcaire, compatibles avec la proximité immédiate de différents bâtiments classés monuments historiques, la fourniture et pose de mobilier urbain : bancs, bornes, protection des arbres.

Le montant des prestations qui sont éligibles au titre de cet appel à projets, est estimé à 273 000 € HT.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Contrat ville moyenne – Région Centre Val de Loire (44 %) :	122 000 €
- Fonds de soutien (35 %) :	95 550 €
- Ville de Beaugency (21 %) :	55 450 €

Aussi, nous devons prendre une délibération, sollicitant l'appel à projets pour le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour cette opération.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide, à l'unanimité***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférant.

12 - AMELIORATION DES LA QUALITE ACOUSTIQUE DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT LES JEUNES ENFANTS – DEMANDE DE SUBVENTION
RAPPORTEUR : MARIE-FRANCOISE RAVEL

Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) nous a sollicité en début d'année afin de répondre à une enquête concernant la qualité acoustique dans les établissements tels que les crèches, halte-garderies et jardins d'enfants publics.

Nous avons répondu à cette dernière en spécifiant que l'un de nos établissements présente effectivement des problèmes acoustiques et que nous souhaitons bénéficier d'une subvention pour des travaux de correction acoustique.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) a lancé officiellement, le 6 septembre dernier, le programme d'aide à la correction acoustique des crèches, halte-garderies et jardins d'enfants. Ce programme concerne les établissements gérés par une collectivité territoriale située dans un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il a été décidé de procéder à la mise en place de faux plafonds acoustique et de toiles de verre acoustique aux murs, dans le hall, les circulations, la salle de jeux, le réfectoire, la salle de change et la salle polyvalente, du multi accueil Chatons & diabolins, sis, Place du Docteur Hyvernaud.

En parallèle, il sera installé des luminaires LED, moins énergivores que les spots actuels.

Le montant des prestations qui sont éligibles au titre de cette demande de subvention, est estimé à 5 000 € HT.

Le taux de participation est de 80 %.

Aussi, devons-nous prendre une délibération sollicitant cette subvention, et autorisant le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférant.

Mme. RAVEL ajoute que tout l'immeuble sera travaillé sur le plan acoustique : rez-de-chaussée, escaliers et étage.

13 - ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS LOIRE BEAUCE **RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

Le Pays Loire Beauce, lauréat dans le cadre des financements TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE, a réalisé en 2016 un diagnostic d'éclairage public sur plusieurs communes du pays dont la ville de Beaugency.

La société INERGIE ADAPT, titulaire de cette opération, a rendu la synthèse de ses études fin octobre 2016.

Pour rappel, les objectifs de cette prestation étaient : d'inventorier le patrimoine, diagnostiquer l'état du matériel existant et élaborer un schéma directeur d'amélioration et de rénovation. La stratégie globale propose deux axes différents selon les choix d'investissements : faire l'essentiel ou franchir un cap. Dans le premier cas, il s'agit principalement de rénover les armoires vétustes et de prendre en compte les urgences 1 et 2 telles que définies par l'étude. Dans le second cas, il s'agit d'effectuer une vraie transition technologique en se projetant sur 30 ans et donc de remplacer l'ensemble de parc d'éclairage par les luminaires LED.

Les propositions techniques et financières de l'étude prennent en compte l'investissement, le fonctionnement et la maintenance. Le coût global des 2 axes de travail varie selon des montants d'investissement allant de 560 000 à 2 000 000 € HT.

Le plan pluriannuel d'investissements de notre collectivité permet de proposer un programme d'amélioration de 300 000 € entre 2017 et 2022 en suivant les préconisations et conditions d'éligibilité du diagnostic tel que défini ci-après :

- 2017 : Rénovations de 50 % des armoires et remplacement de 50 % des points lumineux de la RD 2152 (passage à la technologie LED),
- 2018 : Rénovations de 50 % des armoires et remplacement de 50 % des points lumineux de la RD 2152 (passage à la technologie LED),
- 2019 : Remplacement de 42 points lumineux av. de Vendôme (passage à la technologie LED) et 20 lanternes de style dans le centre-ville (passage à la technologie LED),
- 2020 : Av. des Clos Neufs et route de Châteaudun, remplacement des luminaires d'une puissance de 150 W par du matériel à technologie LED,
- 2021 : Remplacements de 60 lanternes de style dans le centre-ville (passage à la technologie LED)
- 2022 : Remplacements de 60 lanternes de style dans le centre-ville (passage à la technologie LED)

Ce programme pluriannuel d'amélioration énergétique de l'éclairage public est susceptible d'être subventionné par la Région Centre Val de Loire, au travers du Pays Loire Beauce dans le cadre de son futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2017 – 2022, à hauteur de 30 % des dépenses au maximum.

Aussi, nous devons prendre une délibération sollicitant cette subvention, et m'autorisant à signer toutes les pièces correspondantes.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférant.

M. ASKLUND indique avoir emprunté, la veille au soir, la déviation qui passe près de Messas. Derrière la cuisine centrale de nombreux projecteurs étaient allumés. M. le Maire répond que nous sommes sur le domaine du SIVOM.

Mme. PLESSIS demande qui a mis en place le planning des travaux. M. Mauduit répond que cela a été fait par les services avec notre budget. M. le Maire précise que nous sommes maîtres d'œuvre de nos travaux ; aussi décidons-nous ce que nous faisons, en tenant compte ou non des préconisations de l'étude. Le choix proposé par les services a été de voir quels étaient les lampadaires anciens et les plus énergivores. Il a été privilégié la RD 2152 : lampadaires vétustes restant allumés la nuit. Nous gardons les lanternes qui font partie du patrimoine du centre-ville.

M. LOCHET remarque que l'éclairage public s'allume 45 minutes avant la nuit, et 45 minutes après le lever du soleil. Cela fait donc 1h30 d'éclairage pendant la journée. M. le Maire répond que l'éclairage public se règle automatiquement, par rapport à la lune. Les armoires vont être modernisées. La luminosité varie néanmoins selon les jours et les conditions climatiques (brouillard). Depuis un an l'extinction nocturne est mise en place. Nous pouvons débattre sur les horaires et affiner.

14 - SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE – INFORMATION
RAPPORTEUR : PIERRE REVERTER

La municipalité a programmé en 2016 le renouvellement de La Signalisation d'Information Locale (SIL).

La SIL, qui se distingue de la publicité, est avant tout un mode signalisation, qui permet aux usagers d'être guidés vers les équipements publics et divers commerces susceptibles de les intéresser, et qui doit faciliter le développement économique local.

Elle n'est pas utilisée pour tracer des itinéraires piétons, qui seront indiqués par des relais d'information service (RIS), et d'autres jalonnements à mettre en œuvre dans le centre-ville, dédiés aux commerces et aux sites d'intérêts culturels et touristiques.

Afin de mettre en place cette nouvelle Signalisation d'Information Locale sur Beaugency, il a été créé, en mars 2016, un groupe de travail constitué d'élus, de représentants des commerçants et de l'office du tourisme et de membres des services municipaux compétents.

Les axes de travail se sont orientés sur l'étude des différents pôles d'attractivités (sportifs, scolaires, culturels, touristiques, hébergements, restaurants, administrations, commerces, jeunesses et santé, ...) en fonction des sens et flux de circulations, ainsi que du positionnement des carrefours.

Le dossier élaboré par la Direction des Services Techniques en collaboration avec notre Titulaire du marché relatif à la signalisation verticale (la société GIROD), a été validé par le groupe de travail suite à la réunion du 07 novembre 2016.

L'ensemble de cette signalisation représente 40 supports répartis sur 25 carrefours pour un montant de fourniture d'environ 18 000 € HT. La pose sera réalisée en régie par les agents des services techniques au premier trimestre 2017.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

DE PRENDRE ACTE de cette information.

M. ASKLUND informe que la commission signalétique dont il fait partie a fait un gros travail. Il a été préparé par des personnes compétentes à la mairie et il a apprécié ce travail collectif. M. le Maire salue le travail de Jérôme GOJON. Ce dispositif permettra de faire des aménagements et d'en rajouter au besoin. Les restaurants et hôtels sont cités globalement.

15 - CREATION D'UN THEATRE DE VERDURE – DEMANDE DE SUBVENTION **RAPPORTEUR : FRANCK GIRET**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il a été décidé de créer un théâtre de verdure dans la descente du Petit Mail.

En octobre 2014, le cabinet AEI a été retenu pour être le Maître d'œuvre de l'aménagement de l'Observa-Loire et de cette opération.

Suite aux différentes esquisses proposées, le comité de Pilotage de cette opération a décidé de retenir un projet qui s'inscrit dans la topographie actuelle avec un plateau scénique dans l'axe de l'allée centrale du Petit Mail.

Il a été privilégié l'emploi de matériaux modernes et pérennes pour les gradins (béton préfabriqué blanc) et pour l'espace scénique (béton raboté).

Une autorisation ministérielle a été délivrée en décembre 2015, permettant la réalisation de ce projet sur le site classé « du vieux pont de Beaugency et de ses abords ».

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) établi par le cabinet AEI, intègre les prestations suivantes :

- démolitions ouvrages existants,
- reprofilage du talus,
- création de gradins en béton préfabriqué et d'un espace scénique en béton raboté,
- restauration des enduits du mur de soutènement du Petit Mail,
- mise en œuvre de béton désactivé sur les trottoirs et bordures en calcaire naturel
- éclairage des passes pieds, des escaliers et des accès,
- engazonnement du talus et mise en place d'un arrosage automatique.

L'estimation de ces travaux s'élève à 469 000 € HT.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique en faveur des territoires au titre des investissements d'intérêt supra-communal ou à rayonnement départemental.

Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016

Décide à la majorité, un vote contre (Mme PLESSIS) et deux abstentions (Mme FILALI, M MESAS),

DE SOLLICITER une subvention auprès du Département du Loiret pour la création d'un théâtre de verdure,

DE DEMANDER l'autorisation d'engager les travaux avant l'attribution de la subvention,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

M. le Maire indique que des arbres sont abattus mais d'autres sont replantés, notamment 40 sur le bassin d'orage et 40 autres dans des endroits à définir. M. le Maire ajoute que cette subvention serait complémentaire des autres financements obtenus, nous permettant peut-être d'atteindre les 80%.

16 - CONTRAT VILLE MOYENNE 2017-2022– CANDIDATURE DE LA VILLE **RAPPORTEUR : M LE MAIRE**

Sur la période 2012-2017, la ville de Beaugency a bénéficié d'une enveloppe de 490 000 € au titre du contrat ville moyenne avec la Région Centre Val de Loire, en partenariat avec le Pays Loire Beauce, pour la création d'un pôle social regroupant en un seul lieu (l'espace AGORA), l'intégralité des acteurs sociaux (services publics et associations) du territoire.

Pour la période 2017-2022, il est proposé de candidater, de nouveau, pour la mise en place d'un contrat ville moyenne avec la Région Centre Val de Loire, en partenariat avec le Pays Loire Beauce.

Il est possible que soit affectée une enveloppe de 490 000 €.

Les principaux projets qui pourraient être intégrés à ce contrat, seraient l'aménagement des abords de l'Espace AGORA et le réaménagement de la place du Docteur Hyvernaud.

Aussi, devons-nous prendre une délibération pour candidater au dispositif « contrat ville moyenne », et m'autorisant à signer le contrat, ainsi que toutes les pièces correspondantes.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission des travaux, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

17 - DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2017 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

Le budget primitif 2017 ne sera pas soumis au vote du Conseil Municipal avant la fin de l'année 2016. En attendant le vote du budget qui aura lieu au plus tard le 15 avril 2017 et afin d'assurer la continuité de service, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités prévoit la possibilité pour le Maire :

- de mettre en recouvrement les recettes,
- d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement, de droit, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2016. (Ce droit s'applique également pour le remboursement du capital de la dette.)
- d'engager de liquider et de mandater les dépenses d'investissement sur autorisation du Conseil Municipal dans la limite d'un quart des crédits votés au budget primitif 2016.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à la majorité – 5 abstentions (LAINE, MESAS, PLESSIS, FILALI, ASKLUND),***

D'AUTORISER M. le Maire à engager des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite des crédits ci-dessous :

		budget primitif 2016	autorisation d'engagement 2017
chapitre 20	immobilisations incorporelles	20 600,00 €	5 150,00 €
chapitre 204	subventions d'équipement versées	10 000,00 €	2 500,00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	195 843,00 €	48 960,75 €
chapitre 23	immobilisations en cours	364 547,00 €	91 136,75 €
opération 224	Agora	1 000 000,00 €	250 000,00 €
opération 260	Bâtiments divers	100 000,00 €	25 000,00 €
opération 300	Eclairage public	60 000,00 €	15 000,00 €
opération 306	Travaux de voirie	100 000,00 €	25 000,00 €
opération 345	video-protection	60 000,00 €	15 000,00 €
opération 415	aménagement de jeux	30 000,00 €	7 500,00 €
opération 442	circulation stationnement	310 000,00 €	77 500,00 €

18 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : CULTURELLES-PATRIMOINE

RAPPORTEUR : C. ROY

Suite aux différentes commissions thématiques, il est proposé d'attribuer, au vu des tableaux présentés en annexe, des subventions aux associations culturelles et patrimoine.

*Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité, (Mme BRESILLION ne prend pas part au vote pour la société musicale,*

DE VALIDER les propositions de SUBVENTIONS pour l'année 2017,
DE DIRE que ces sommes seront inscrites au budget.

Mme. PLESSIS demande s'il n'y a pas de projets pour la société musicale. Mme BRESILLION répond que si. En mars, un hommage à Claude FAUTREL avec un maximum d'associations auxquelles elle a participé. Tous les ans sont plus ou moins reconduits les mêmes projets. M. le Maire ajoute que la société musicale achète chaque année des instruments qui servent à la société et également à l'école de musique. M. le Maire souligne que le choix du maintien de l'enveloppe globale a été fait. Il y a même 100 € en plus pour la société musicale.

19 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : SPORTIVES

RAPPORTEUR : J-M. ROCHER

Suite aux différentes commissions thématiques, il est proposé d'attribuer, au vu des tableaux présentés en annexe, des subventions aux associations sportives.

*Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité, (ni M. HEDDE ni M ASKLUND ne prennent part au vote, pour l'Etoile Balgentienne, ni Mme ROY pour la Balgentienne),*

DE VALIDER les propositions de SUBVENTIONS pour l'année 2017,
DE DIRE que ces sommes seront inscrites au budget.

20 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : EDUCATIVES

RAPPORTEUR : M-F. RAVEL

Suite aux différentes commissions thématiques, il est proposé d'attribuer, au vu des tableaux présentés en annexe, des subventions aux associations éducatives.

*Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,*

DE VALIDER les propositions de SUBVENTIONS pour l'année 2017,
DE DIRE que ces sommes seront inscrites au budget.

21 - DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ECOLES AUX COOPERATIVES SCOLAIRES - 2017
RAPPORTEUR : MARIE-FRANCOISE RAVEL

Les subventions attribuées sont attribuables « sous réserve » de :

- Disponibilité des crédits sur le compte de fonctionnement de chaque école, la somme de subvention venant en déduction des 67 € accordés par an et par élève.
- Demande écrite du Directeur de l'école formalisée au moins un mois avant le besoin de liquidité, dans la limite de deux demandes annuelles par école

Ecoles	Montants sollicités
Maternelle Mail	0 €
Elémentaire Mail	800 €
Maternelle les Chaussées	300 €
Elémentaire les Chaussées	500 €
Maternelle de la Vallée du Rû	1 500 €
Elémentaire de la Vallée du Rû	1 500 €

*Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,*

DE VALIDER les propositions présentées.

22 - PRISE EN CHARGE DES CREDITS DE LA MAINTENANCE INFORMATIQUE POUR LES ECOLES
RAPPORTEUR : CHRISTINE BACELOS

En 2016, la Ville de Beaugency a déployé des moyens informatiques importants dans l'ensemble des écoles publiques de Beaugency.

En concertation avec les Directeurs d'écoles, il est proposé que la maintenance de ces équipements soit prise en charge par les écoles comme indiqué ci-dessous :

Nom de l'école	Direction et salle des Maitres	Classes	Salle informatique	serveur	Total machines	Estimation du Coût	Prise en charge par les écoles en 2017	Prise en charge par les écoles en 2018
Ecole élémentaire de la Vallée du Rû	5	18	15	1	39	2335€	1168€	2335€
Ecole élémentaire des Chaussées	3	10	15	1	29	1736€	868€	1736€
Ecole élémentaire du Mail	2	12	15	1	30	1796€	898€	1796€

Il est précisé que ces montants seront déduits des crédits de

Ecole maternelle de la Vallée du Rû	2	8			10	599€	300€	
Ecole maternelle des Chaussées	1	6			7	419€	210€	
Ecole maternelle du Mail	1	8			9	540€	270€	
TOTAL					124	7425€	3714€	

fonctionnement attribués annuellement à chacune des écoles.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

DE VALIDER la présentation ci-dessus.

Mme. BACELOS ajoute qu'un plan de renouvellement des postes informatiques a été réalisé. Les postes neufs achetés pour la ville restent en service pendant 3 ans puis viennent abonder les salles informatiques des écoles, puis après 6 ans viennent en terminaux dans les classes.

23 - BUDGET CAMPING - DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON VALEUR

RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION

A la demande de Mme la Trésorière, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur une admission en non-valeur sur créance irrécouvrable, pour un montant de **194,04 €**.

Cette admission est sollicitée sur la base suivante : Impossibilité de recouvrer : Personne sans domicile fixe.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

D'ADMETTRE en non-valeur la créance irrécouvrable proposée par Mme le Trésorier à hauteur de 194,04 €

24 - BUDGET VILLE - DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON VALEUR

RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

A la demande de Mme la Trésorière, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur des admissions en non-valeur sur créances irrécouvrables, pour un **montant total de 8 590.81 €**

Ces admissions sont sollicitées sur la base de 4 motifs :

- Poursuite sans effet : 6 007.97 € pour 12 débiteurs,
- Surendettement : 1 809.32 € pour 1 débiteur,
- Montant inférieur au seuil de recouvrement : 278.28 € pour 11 débiteurs,
- Autres motifs (décès, personnes parties avec adresse inconnue) : 495.24 € pour 4 débiteurs.

Elles concernent 28 débiteurs :

- 6 pour mises en fourrière de véhicules,
- 1 pour occupation du logement précaire,
- 1 pour capture de chien,
- Et 20 pour la fréquentation des services de restauration, de garderie ou accueil de loisirs.

Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016

Décide à l'unanimité,

D'ADMETTRE en non-valeur les créances irrécouvrables proposées par Mme le Trésorier à hauteur de 8 590.81 €.

25 - MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE **RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

La loi du 7 décembre 2010 sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dispose que les tarifs réglementés de vente seront supprimés pour tous les contrats de fourniture d'une puissance souscrite supérieure à 36kVa. Désormais, les tarifs pratiqués pour l'alimentation de ces compteurs électriques seront fixés à la faveur d'un marché. Allant au-delà de ces exigences légales, la commune de Beaugency a lancé un appel d'offres qui couvre l'ensemble de ses compteurs dits "tarifs bleus", "tarifs jaunes" et "tarifs verts", pour une durée de deux ans.

CONSIDERANT que trois offres, dont la candidature a été retenue ont été analysées selon les critères de choix définis dans le Règlement de Consultation :

- le prix : 70 %
- la valeur technique de l'offre relative à la qualité des services associés : 30 %

CONSIDERANT l'offre économiquement la plus avantageuse présentée, pour les trois lots, par DIRECT ENERGIE,

Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016

Après avoir délibéré

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 05 décembre 2016

Décide à l'unanimité,

D'AUTORISER le Maire à signer le marché public pour la fourniture et l'acheminement d'électricité avec l'entreprise DIRECT ENERGIE.

M. le Maire remercie le travail réalisé par M. GARCIA. Des tableaux très détaillés ont été présentés. Le coût intègre une grande part de taxes. M. le Maire remarque qu'environ 40 000 € annuels sont économisés avec l'extinction nocturne.

M. ASKLUND s'est renseigné, d'autres communes se sont groupées avec APPROLYS du département. M. le Maire répond que la région et le département viennent de fusionner leurs centrales d'achats. En commission d'appel d'offres, lors de l'ouverture des prix nous avons eu des interrogations. Le coût au KWH a été ressorti. Après renseignements nous sommes mieux positionnés que certaines collectivités qui passent par APPROLYS. Mais nous nous interrogeons sur une adhésion en 2017 pour certains marchés.

Mme. PLESSIS précise que les tableaux diffusés ne sont pas lisibles. M. le Maire donne lecture du détail des tarifs, couleur par couleur.

26 - PACT REGION CENTRE

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROY

Dans le cadre du PACT conclu avec la Région Centre, il convient d'affecter une somme nouvelle à Lailly-en Val, par suite de la non prise en compte de certaines dépenses dans le calcul de la Région. Ainsi la délibération D 2016-140 sera-telle modifiée avec les chiffres suivants : 3598 € à verser à Lailly-en Val et non 3974 €.

*Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,*

DE VALIDER cette modification.

27 - REHABILITATION DE L'AGORA - FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY

RAPPORTEUR : M. le MAIRE

Considérant que le projet de réhabilitation de l'espace Agora s'inscrit dans une logique d'intérêt communautaire enrichissant et confortant de nombreux services à destination des habitants du territoire, la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, lors de sa séance du 7 juillet 2015, a adopté le principe d'attribution d'un fonds de concours à ce projet, à hauteur de 10 % de son coût réel, avec un plafond de 500 000 €.

La Ville de Beaugency est donc appelée à accepter ce fonds de concours et à autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

*Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,*

DE VALIDER le **PROJET** tel que présenté.

M. le Maire ajoute que l'an prochain, la rédaction d'une convention sera étudiée pour la mise à disposition de locaux à l'épicerie sociale.

28 - PROVISION POUR DEPRECIATION DES RESTES A RECOUVRER

RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

Vu l'article R.2321-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que les dotations aux provisions pour créances en attente de recouvrement doivent être constituées lorsque le recouvrement de ces créances apparaît compromis malgré les diligences faites par le Comptable Public.

Considérant que le Conseil Municipal doit déterminer de manière sincère le montant de la provision en fonction du risque estimé et l'inscrire au budget primitif ou à l'occasion d'une décision modificative,

Considérant la situation de la société Conception 3 D qui occupait un local industriel loué par la ville au 59 avenue de Vendôme,

Vu le montant restant dû à la Ville par cette société

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

DE PROVISIONNER la somme de 17.000 euros pour couvrir le risque de clôture de la créance pour insuffisance d'actif.

DE RAPPELER que la somme a déjà été provisionnée à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs roulants » lors de la décision modificative n°1 du budget 2016 de la Ville,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente provision.

29 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES AFFERENTS AUX LITIGES ET CONTENTIEUX **RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

Vu l'article R.2321-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que les dotations aux provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux sont constituées dès l'ouverture d'un contentieux rendant probable le risque de mise à la charge de la commune d'une dépense,

Considérant que le Conseil municipal doit déterminer de manière sincère le montant de la provision en fonction du risque estimé et l'inscrire au budget primitif ou à l'occasion d'une décision modificative,

Considérant la nouvelle procédure engagée par Mme Domain, visant à imputer de nouveau les problèmes qui affectent son immeuble, à la Commune de Beaugency,

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

DE PROVISIONNER la somme de 10.000 euros en vue de l'issue du référé d'expertise diligenté à l'encontre de la Commune de Beaugency devant le Tribunal Administratif d'Orléans,

DE RAPPELER que la somme a déjà été provisionnée à l'article 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » lors de la décision modificative n°1 du budget 2016 de la Ville,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente provision.

***Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire, réunie le 5 décembre 2016
Décide à l'unanimité,***

DE VALIDER cette proposition.

M. ASKLUND demande des précisions. M. MAUDUIT répond qu'il y a des infiltrations d'eau dans la cave de la requérante provenant, selon elle, de la voirie.

30 - COLLECTION DU MUSEE- RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC- POUR LA LOCATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE- ANNEE 2017
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Les pièces restantes de la collection du Musée Daniel Vannier sur le site de l'Agora ont été transférées par la Ville sur le site anciennement « Luminaires Lefèvre à Tavers au mois de novembre 2016. Les agents du service patrimoine avec l'aide des services techniques ont débuté le récolement de ces pièces selon le Code du Patrimoine. La Ville prend à sa charge le loyer d'un montant de 708€ TTC par mois pour une surface de 295m² dans le cadre du contrat de sous-location avec l'association « Les ateliers ligéteriens ».

Aussi la Ville sollicite une demande de subvention à hauteur de 50% du montant du loyer HT pour une durée de 9 mois pour l'année 2017.

Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016
Après avoir délibéré
Après avis de la Commission conjointe des travaux et de la maîtrise budgétaire,
réunie le 17 octobre 2016
Décide à l'unanimité,

DE SOLLICITER une subvention auprès de la DRAC pour la location d'un local de stockage à hauteur de 50% du loyer hors taxe.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, à défaut un Adjoint, à signer tout document afférent à cette demande.

31 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU BUDGET DU CCAS
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération du 28 janvier 2016 le Conseil Municipal avait attribué au CCAS de Beaugency, une subvention de 115 000 € au titre de l'année 2016, destinée à assurer l'équilibre budgétaire de cet établissement.

Au cours de l'année, des transferts de personnel ont été effectués entre la Ville et le CCAS, engendrant des charges salariales supplémentaires pour le CCAS. Afin de compenser ces dépenses et de pourvoir à l'équilibre du budget du CCAS il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention complémentaire de 13 000 € au centre communal d'action sociale, sachant que des crédits ont déjà été prévus au budget principal.

Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016
Après avoir délibéré
Décide à l'unanimité,

D'ACCORDER une subvention complémentaire de 13 000 € au CCAS de Beaugency

32 – LISTE DES D.P.U

- **N°60-2016 : Décision signée le 1^{er} décembre 2016.** Bien cadastré F n°1129 et 1982 situé Le bourg 45190 Beaugency, dont la superficie est de 91 m2.
- **N°61-2016 : Décision signée le 5 décembre 2016.** Bien cadastré F n°1251, 3113 et 1252 situé 21, rue du Puits de Roussy 45190 Beaugency, dont la superficie est de 1344 m2.
- **N°62-2016 : Décision signée le 12 décembre 2016.** Bien cadastré F n°4148 situé 8, rue de la Bretonnerie 45190 Beaugency, dont la superficie est de 574 m2.

*Le conseil municipal, réuni le 15 décembre 2016,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,*

DE PRENDRE ACTE de cette présentation.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'une année prolifique en ce qui concerne les droits de mutation, avec +20 000 € par rapport à l'inscription budgétaire en recettes.

33 - QUESTIONS DIVERSES

- **QUESTION ECRITE DE M MESAS :** Supérette de Garambault : le dossier at-il évolué ?
- **REPOSE -** M. le Maire n'a pas d'informations nouvelles. Il y a des échanges avec deux investisseurs, mais il convient d'aborder ce sujet avec prudence. Un accord doit être trouvé entre le propriétaire et les investisseurs ; aussi M. le Maire ne souhaite-il pas faire de déclaration.

M. ASKLUND souhaite apporter une information à propos du CERCIL – organisme d'étude sur les camps d'internement du Loiret, mémoire très importante. Il n'y a plus de subvention de la ville de Beaugency à cette association alors que toutes les communes voisines donnent. Ce serait bien de participer si c'est un oubli. M. le Maire rappelle que le devoir de mémoire est important ; il est mis en œuvre notamment lors des cérémonies patriotiques. Une subvention a été accordée une fois, pour un projet monté au Puits Manu. A Beaugency nous accompagnons lorsqu'il y a des projets sur le territoire communal. Nous nous renseignerons non pas pour une subvention mais pour une adhésion dès 2017. Pour toute association quand un projet est mené sur le territoire balgentien il y a possibilité d'accompagnement. A l'avenir si un projet intéresse la ville, un accompagnement serait possible, si le projet rentre dans le cadre de la politique municipale. Par rapport au souvenir français, une subvention avait été votée. M. le Maire met une réserve : que le dossier soit complet. Il y aura délibération sous réserve de fourniture de pièces. M. ASKLUND ajoute que le CERCIL ne vit qu'avec les subventions des communes donc il est bien de cotiser.

M. MESAS revient sur les modifications intervenues au sein du Conseil municipal et rend hommage à Mme DUMAND. Au-delà des divergences exprimées, c'est quelqu'un d'engagé dans la ville et qui mérite tout notre respect, qui espérons le continuera à apporter son savoir au service de la ville.

Mme. BACELOS souhaite informer le Conseil municipal sur un travail effectué, à la demande de la ville de MESSAS, sur une possible mutualisation dans la confection et la livraison de repas :

« Au mois de novembre la commune de Messas nous avait interrogés sur le prix que nous demanderions pour fabriquer et livrer Les repas pour les enfants durant les périodes scolaires, soit une demande pour environ 12960 repas par an.

La configuration actuelle de notre cuisine centrale nous permet d'absorber la fabrication d'environ 200 repas supplémentaires sans embauche de personnel (actuellement nous fabriquons entre 550 et 580 repas pour les enfants des écoles et pour les petits des crèches).

La cuisine pourrait fabriquer jusqu'à 1200 couverts au maximum, mais bien sûr, dans ce cas, il faudrait du personnel supplémentaire.

Cette demande était une belle opportunité de partager un outil de travail très performant sur notre territoire en devenir, une opportunité pour la solidarité et la mutualisation.

Avec Franck Moritz et les responsables de la cuisine centrale, nous avons reçu Madame Chauvière, Maire de Messas pour une visite de la cuisine et un échange sur la philosophie qui guide notre action (développer les circuits courts, augmenter la qualité des repas, former les personnels, lutter contre le gaspillage alimentaire pour lequel nous sommes site pilote, maîtriser les coûts de fabrication, développer l'éducation au goût, gérer les effectifs, composter les épluchures.....).

Un dispositif juridique ancien nous permet une mise en œuvre simple de ce type de coopération : l'entente communale.

A ce jour, la municipalité de Messas n'a pas souhaité donner suite.

Nous n'avons pas pris le temps de réfléchir ensemble à un partenariat qui conviendrait aux 2 parties, mais Il ne nous appartient pas de nous ingérer dans les choix de nos voisins, bien sûr.

Se regrouper à plusieurs communes pour fabriquer les repas des enfants à la cuisine centrale de Beaugency est une démarche bien différente que de s'adresser à un prestataire privé.

Au-delà d'un prix de vente, c'est aussi une philosophie de travail, c'est une démarche volontaire d'évolution des pratiques, une richesse d'expériences et un enjeu sur le long terme.

Donc, bien sûr, nous trouvons dommage que la discussion ne se soit pas engagée plus avant, mais nous poursuivons nos actions de promotion de cet outil. »

M. LAINE : nous avons accueilli Emmanuelle BROUSSEAU mais nous ne vous connaissons pas. Pouvez-vous vous présenter ?

Mme BROUSSEAU travaille à la médecine du travail à Saran, dans le domaine du BTP ; habite à Beaugency depuis 2001, fait partie de la musique (avec un break, est pompier volontaire et fait partie du club de plongée de Beaugency. M. LAINE lui souhaite la bienvenue.

M. LAINE propose de « marier » les deux indépendants. M. le Maire ne fait pas de commentaires.

M. le Maire offre aux conseillers une lithographie KUPKA, un crayon et un almanach 2017.

M. le Maire remercie M. GARCIA et Mme. Blin pour le travail réalisé autour du conseil en 2016. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Fait à Beaugency, le 20 décembre 2016,



David FAUCON
MAIRE DE BEAUGENCY